

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2013

**Présents:** MM. CARMEL, BIHLET, LOMBARD, FAVIER, LAUZIER, MARTINS, BONNIOT, MATHERON.

**Absents :** MM. GAL, LIOTARD, DURAND.

Mme LOMBARD a été nommée secrétaire

Début de la séance : 18h30

## Délibérations

### **N° 2013-36 Travaux d'assainissement – maîtrise d'œuvre – séparatif les Billons**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'approuver l'objet et les termes de l'avenant n°4 au marché passé avec la Sté VERDI Ingénierie concernant la mission complémentaire de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif du hameau les Billons, pour un montant de 5 930 € HT, soit 7 092.28 € TTC,
- d'autoriser M. le Président du Conseil Général de la Drôme, en sa qualité de mandataire, à signer cet avenant et à poursuivre l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre.

### **N° 2013-37 Cimetière –caveau provisoire – détermination des tarifs**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- ✓ d'approuver la tarification de la prestation,
- ✓ de fixer les tarifs comme suit :
  - 1<sup>er</sup> mois ➔ gratuit,
  - 2<sup>ème</sup> au 6<sup>ième</sup> mois ➔ 50 € TTC,
  - au-delà ➔ 100 €.

### **N° 2013-38 Cimetière - concessions**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- ✓ **Article 1** : Mme le Maire est chargée de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- ✓ **Article 2** : Mme le Maire pourra charger un ou plusieurs adjoints de prendre en son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui est donnée délégation par la présente délibération.

### **N° 2013-39 CCD – nouvelle composition des EPCI**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'annuler la délibération n° 2013-29 du conseil municipal en date du 06 mai 2013 relative à la CCD – nouvelle composition des EPCI.
- d'approuver la répartition suivante :
  - ✓ 12 délégués titulaires pour les communes de plus de 1000 habitants
  - ✓ 3 délégués titulaires pour les communes de 401 à 1000 habitants
  - ✓ 2 délégués titulaires pour les communes de 201 à 400 habitants
  - ✓ 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes de moins de 200 habitants

### **N° 2013-40 Dénomination des voies et places publiques – place Pierre BOUVET**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'attribuer le nom de Pierre BOUVET à la place sur laquelle se situe de bâtiment du Centre d'Intervention et de Secours de Lus-La-Croix-Haute.

### **N° 2013-41 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- d'autoriser Mme le Maire, pour la durée restante de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Les niveaux de recrutement et de rémunération seront déterminés en fonction de la nature des fonctions exercées et le profil des candidats retenus, en adéquation avec les grades donnant vocation à occuper ces emplois.
- de rappeler que les crédits correspondants ont déjà été inscrits sur le budget communal 2013.

**N° 2013-42 Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'autoriser Mme le Maire, pour la durée restante de son mandat, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois exceptionnellement.
- de charger Mme le Maire de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et de leur profil,
- de rappeler que les crédits correspondants ont déjà été inscrits sur le budget communal 2013.

**N° 2013-43 Cession véhicule – MERCEDES MB TRAC 800**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de valider la cession du véhicule MERCEDES – MB TRAC 800, immatriculé 3461 SC 26, auprès d'un particulier et au prix convenu de 6 000.00 € TTC ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2013-44 Cession matériel – étrave chasse-neige de type H2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de valider la cession de l'étrave de type H2 à la Sté BIALLER sise à Briançon (Hautes-Alpes) pour un montant convenu de 2 200.00 € HT ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2013-45 Local communal – bail commercial**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- d'autoriser le renouvellement de la location par bail commercial du local de l'ancienne « Maison ONF » à M. Jérôme PAYOT ;
- de désigner M° Vincent VIEU, notaire à Aspres-Sur-Buëch, en charge de la rédaction de l'acte ;
- que tous les frais, droits et émoluments correspondants seront supportés et acquittés par le locataire ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**N° 2013-46 Maison médicale – désignation du maître d'oeuvre**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide:

- de retenir la proposition de Mme Pascale LE GALL, architecte DPLG sise à Vizille (Isère) sur la base de 10% du montant des travaux et portant sur les éléments de mission ci-après :

<b>REL</b>	Relevés
<b>DIAG</b>	Diagnostics
<b>PRE</b>	Études préliminaires
<b>APS</b>	Avant-Projet Sommaire
<b>APD</b>	Avant-Projet Définitif
<b>DPC</b>	Dossier de demande de PC ou de DP
<b>PCG</b>	Projet de Conception Générale
<b>DCE</b>	Dossier de Consultation des Entreprises
<b>MDT</b>	Mise au point des Marchés de Travaux
<b>VISA</b>	Visa des études d'exécution
<b>DET</b>	Direction de l'Exécution des contrats de travaux
<b>AOR</b>	Assistance aux Opérations de Réception
<b>DOE</b>	Dossier des Ouvrages Exécutés

- d'autoriser Mme le Maire à signer toute pièce à caractère administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## Divers

### CCD – réforme du service des ordures ménagères

- délibération reportée à un prochain conseil municipal

### Echange terrain le Grand Logis

- délibération reportée à un prochain conseil municipal

### Travaux d'assainissement – goudronnage – avenant au marché avec l'Ent PELISSARD

- délibération reportée à un prochain conseil municipal

Fin de la séance : 20h30